

## Loi « immigration » : CGE et Cdefi satisfaites par la censure pointent l'enjeu de l'attractivité

News Tank Éducation & Recherche -  
Paris - Actualité n°313282 - Publié le 26/01/2024 à 16:38

Imprimé par Marie DUBOURDIEU - abonné #170767 - le 29/01/2024 à 10:25



Laurent Champaney, président de la CGE - © Nicolas Krtolica



Écoutez cet article

00:00

00:00  

« Nous sommes satisfaits de la décision du Conseil constitutionnel. Nous trouvons surprenant que ces éléments concernant la mobilité étudiante se retrouvent dans une loi immigration, puisqu'il ne s'agit pas là d'un contexte d'immigration », déclare Laurent Champaney, président de la CGE (Conférence des grandes écoles) à News Tank, le 26/01/2024.

Il réagit à la censure des articles de la loi « immigration » relatifs à certaines conditions de délivrance d'un titre de séjour pour motif d'études et aux frais d'inscription des étudiants étrangers dans certains établissements d'enseignement supérieur.

« Nous attendions cette décision car aujourd'hui la compétition internationale sur la mobilité étudiante est rude. Quel que soit le type d'école, nous ne fournissons pas assez de diplômés aux entreprises. Nous voyons arriver assez vite une baisse démographique sur les étudiants français. Par ailleurs, malgré nos efforts, nous n'observons pas d'évolution sur les orientations vers les carrières scientifiques, notamment des jeunes femmes vers les métiers de l'ingénierie et du numérique », ajoute-t-il.

Le même jour, la Cdefi (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) dit aussi « accueillir avec satisfaction la décision du Conseil constitutionnel » et « se tenir à la disposition du Gouvernement pour engager un travail de fond sur l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur français, dépassant les clivages partisans et politiques, en étroite collaboration avec les autres conférences institutionnelles de l'enseignement supérieur ».

« La Cdefi rappelle que l'accueil de jeunes talents internationaux venant étudier en France est bénéfique pour notre pays. En attirant aujourd'hui les meilleurs étudiants, notamment dans les écoles d'ingénieurs, la France accroît son potentiel d'innovation scientifique. »

32 articles ont été censurés. Le reste du texte a été considéré conforme à la Constitution et devrait être promulgué par le président de la République.

---

## « Former des jeunes issus de la planète entière, en matière de transition écologique »

Selon Laurent Champaney, président de la CGE, « il est important que nous puissions recruter, à l'international, et former des jeunes issus de la planète entière, en particulier en matière de transition écologique.

C'est un élément important dans une situation mondiale où tous les pays ne se sont pas organisés de la même manière, parce que leurs préoccupations de formation sont autres. Cela nous permet de participer à un effort mondial de formations sur ces niveaux. »

## “Nous nous inquiétons de l'impact que la loi peut avoir sur l'envie des étudiants étrangers de venir en France”

Interrogé sur l'impact de cette loi à l'international, Laurent Champaney répond : « Il est difficile d'avoir une image vraiment claire. Elle a été commentée à l'étranger. Au sein des écoles de la CGE, nous avons été interrogés par nos contacts à l'international. Ils nous ont demandé si nous allions respecter nos accords à la rentrée 2024. Nous avons d'ailleurs posé la question au MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) : si le Conseil ne censurait pas la loi, à quelle date les dispositions de la loi seraient mises en application ? »

Il se dit par ailleurs inquiet de l'impact que cela peut avoir sur « l'envie des étudiants étrangers de venir en France ».

« Quand ils réfléchissent à leur mobilité, ils pensent à la France, mais aussi à d'autres pays. Aux delà des formations et diplômes que nous pouvons leur proposer, ils regardent les conditions matérielles et se demandent si le pays en question a vraiment envie de les accueillir. »

La possibilité de rester en France après leurs études entre également dans l'équation. « Dans ces cas, la situation française n'est pas tellement différente de celle de la Chine ou des États-Unis : pour s'y installer, il faut prouver que l'on possède des compétences qui ne sont pas déjà présentes dans le pays. »

« Au sein de la CGE et des écoles, nous allons donc travailler pour rassurer nos collègues. Cela passera par des webinaires pour que les étudiants puissent voir ce que les écoles françaises leur proposent et par des tournées internationales de la part du personnel de nos établissements. »



### Laurent Champaney

Président @ Conférence des grandes écoles (CGE)

Directeur général @ Arts et Métiers ParisTech - École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers

#### Expertise

Ingénierie de formation ; mécanique des structures et simulation numérique en mécanique.

## Publications

DAOUK, S., LOUF, F., CLUZEL, C., DORIVAL, O., CHAMPANEY, L. & AUDEBERT, S. Study of the dynamic behavior of a bolted joint under heavy loadings. Journal of Sound and Vibrations. Online. 2017.

ROSENZVEIG, G., LOUF, F., CHAMPANEY, L. A FE model updating method for the simulation of the assembly process of large and lightweight aeronautical structures. Finite Elements in Analysis and Design. Vol 111. Pages 56-63. 2016

DAOUK, S., LOUF, F., DORIVAL, O., CHAMPANEY, L., AUDEBERT, S. Uncertainties in structural dynamics : overview and comparative analysis of methods. Mechanics & Industry. Vol 16. Num 4. 2015

PAVOT, S., FLORENTIN, E., ROUGEOT, P., CHAMPANEY, L. Finite element verification in the case of missing data. Finite Elements in Analysis and Design. Vol 64. Pages 90-96. 2013

LOUF, F., CHAMPANEY, L. Fast validation of stochastic structural models using a PGD reduction scheme. Finite Elements in Analysis and Design. Vol 70-71. Pages 44-56. 2013

ROULET, V., BOUCARD, P.A., CHAMPANEY, L. An efficient computational strategy for composite laminates assemblies including variability. Int Jal of Solids & Structures. Vol 50. Num 18. Pages 2749-2757. 2013

## Parcours

Depuis juin 2021	<a href="#">Conférence des grandes écoles (CGE)</a> Président
Depuis février 2017	Arts et Métiers ParisTech - École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Directeur général
Novembre 2018 - juin 2021	<a href="#">Conférence des grandes écoles (CGE)</a> Vice-président « écoles »
Juin 2012 - février 2017	<a href="#">Arts et Métiers (École nationale supérieure d'arts et métiers - Ensam)</a> Directeur général adjoint formations
Septembre 2005 - mai 2012	<a href="#">École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay)</a> Directeur de département
Septembre 1996 - août 2005	<a href="#">Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)</a> Responsable de master

## Établissement & diplôme

Depuis 2004	<a href="#">Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)</a> Habilitation à diriger des recherches
Depuis 1996	<a href="#">École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay)</a> Doctorat en mécanique
Depuis 1992	Université Paris 6 - Pierre et Marie Curie (UPMC) DEA en mécanique des structures
Depuis 1991	<a href="#">École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay)</a> Agrégé en sciences industrielle de l'ingénieur

Fiche n° 15717, créée le 02/02/2016 à 16:08 - Màj le 21/11/2023 à 16:33



## Conférence des grandes écoles (CGE)

Association de grandes écoles, elle compte aussi parmi ses membres des entreprises, des associations d'anciens élèves, des organismes et des écoles basées dans d'autres pays.

**Catégorie :** Associations, réseaux

### Adresse du siège

11 Rue Carrier-Belleuse  
75015 Paris France

## Général

Date de création	1973
Statut	Association loi 1901
Implantations (dont siège)	Paris (siège)
Membres	243 grandes écoles, une vingtaine d'entreprises membres ou partenaires et 42 associations et organismes membres
Présidence	Président : Laurent Champaney (Arts et Métiers) Vice-présidents (membres du bureau) : • Entreprises : Thomas Jeanjean (CCI Paris Île-de-France) • Écoles : Alice Guilhon (Skema BS), Frédérique Pain (Ensci - Les Ateliers)
Délégué(e) général(e)	Hugues Brunet (février 2020)
Gouvernance	• Secrétaire : Delphine Manceau (Neoma BS) • Trésorière : Laura Chaubard (Polytechnique)

Fiche n° 1879, créée le 05/05/2014 à 12:22 - Màj le 21/05/2015 à 16:55



## Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (Cdefi)

**Gouvernance :** Le Bureau, élu pour deux ans, est composé du président et de trois vice-présidents. La Cdefi est administrée par un conseil d'administration dénommé Commission permanente et composée de 20 membres.

**Catégorie :** Associations, réseaux

## Adresse du siège

44 rue de cambronne  
75015 Paris France

---

## Général

---

Date de création	1976
Statut	Association loi 1901
Implantations (dont siège)	Paris (siège)
Missions et objectifs	Représenter les écoles d'ingénieurs et les universités de technologie auprès de l'Etat, de l'Union européenne et des organisations internationales.
Présidence	<p>Président : Emmanuel Duflos (élu le 14/06/2023), directeur de l'EPF</p> <p>Vice-présidents :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Premier vice-président : Laure Morel, directrice de l'ENSGSI.</li><li>• Deuxième vice-président : Romuald Boné, directeur de l'Insa Strasbourg.</li><li>• Troisième vice-présidente : Cécile Delolme, directrice de l'ENTPE.</li><li>• Quatrième vice-président : Dominique Baillargeat, directrice de 3iL Ingénieurs.</li></ul>

---

Fiche n° 1925, créée le 05/05/2014 à 12:22 - Màj le 09/06/2017 à 16:06

© News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »